

DE ROUBAIX-TOURCOING

Pour le front unique prolétarien

Depuis quelques semaines, on discute beaucoup sur la question de la nécessité du front unique des prolétaires.

Cet accouplement de mots, né de la guerre, forme un vocable nouveau.

Pour nous socialistes et syndicalistes, il y a longtemps que nous poussons inlassablement le cri de ralliement lancé il y a trois quarts de siècle par les fondateurs immortels du socialisme moderne.

C'est une des raisons pour lesquelles au Congrès de Tours, en opposition avec le fameux télégramme de Zinoviev, ordonnant aux amateurs de la 3e Internationale de faire la scission avec ceux des socialistes de longue date qui n'acceptaient pas sans réserve les vingt-et-une conditions imposées et on sait le cas que ses partisans en ont fait — le citoyen Mistral, vieux militant en accord avec les citoyens Guesde, Sembat, Longuet, Blum et d'autres encore, ont proposé mais en vain la motion suivante :

« Le Congrès en présence du télégramme du Comité exécutif de la 3e Internationale, déclare refuser de procéder aux exclusions demandées par le télégramme et proclame sa volonté de maintenir l'unité actuelle du Parti ».

Le fait extraordinaire, c'est que l'appel pour le front unique vient du même Comité Exécutif de Moscou, qui a imposé la scission par la suite.

« Mais c'est déjà quelque chose qu'il reconquerra le mal fait à la marche et au développement du mouvement ouvrier et socialiste. »

Cependant, l'accord est loin d'être parfait dans le parti communiste français pour le front unique.

Le citoyen Rappoport, membre du comité directeur, en disant que l'absence d'étrangers conditions, qui se sont craindre de la nouvelle farce, s'efforce à faire croire au bien-fondé de l'appel du Comité Exécutif de la 3e Internationale, qui reçoit l'adhésion, au vote de Souvarine, délégué du Parti communiste français.

« Un véritable révolutionnaire, écrit Rappoport, n'est pas l'esclave de personne ni de rien. Il n'a jamais aveuglément ni à Rome, ni à Moscou. La soumission est tout autre chose qu'une vertu révolutionnaire. »

Bon ! les vingt et une conditions étaient donc bien de la farce. Il n'était donc pas sérieux de nous qualifier de « social-traitres » pour l'avoir fait entendre.

Rappoport poursuit : « Moscou lui-même nous donne l'exemple. Il n'a pas peur des mots, et ne se laisse pas tirer par des attitudes anciennes. Il ne craint pas de se retourner, de changer de direction à condition de rester face à l'ennemi. »

Il vient de lancer un mot d'ordre nouveau, qui paraît en contradiction avec toute son attitude antérieure : « le front unique ».

Se retourner, changer de direction pour rester face à l'ennemi ? Cela veut-il dire que la bourgeoisie a changé de position ou que c'était l'Exécutif de la IIIe qui n'était pas dans la bonne position face à la bourgeoisie ?

L'appel pour le front unique résume une deuxième thèse d'ordre pratique, qui est toujours en contradiction avec les précédents de division qu'on constate actuellement dans les syndicats, ouvriers, pour le plus grand bien de l'oligarchie patronale :

« Travailleurs et travailleuses de tous les pays, serrez les rangs pour défendre les revendications qui vous sont communes à tous et qui doivent vous unir. Vous n'osez pas encore prendre les armes pour la dictature du prolétariat et donner l'assaut aux forteresses de la réaction syndicale. Raliez-vous du moins pour défendre votre existence quotidienne, pour conquérir plus de pain et la paix ! Pour cette action, ne formez qu'un front unique ! Opposez la classe ouvrière tout entière à la classe des exploités ! »

Et l'appel précise le caractère des revendications communes : « Combattre le chômage, la réduction des salaires, la prolongation de la journée de travail, la menace de nouvelles guerres, etc. ».

Voilà où nous en sommes.

Cette plateforme — car, au dire de Rappoport, c'est une plateforme — ce n'est pas du nouveau pour nous.

Et bien coupables sont ceux qui ont proné la division des forces socialistes et syndicales pour en arriver là.

Charles GONIAUX, Député du Nord.

Un député expulsé

Paris, 1er février. — Locataire depuis des années d'un appartement, rue d'Assas, 43, M. Fleury-Ravartin, député du Rhône, vient de démissionner sans délai pour faire place à son propriétaire. Ainsi en a décidé hier le président Breiting, statuant en référé.

M. Fleury-Ravartin, pour résister à la demande d'expulsion, revendiquait le bénéfice de la loi du 6 janvier 1922, qui avait voté permettant que le propriétaire ne justifie pas d'une nécessité absolue d'occuper les lieux, si le locataire n'a pas à conclure le contrat, qui n'est pas à bénéficier du nouveau texte législatif.

Mme Curie seule candidate à l'Académie de médecine

On sait que l'Académie de médecine avait, récemment, décidé d'adopter le nom de Mme Curie au nom des cinq candidats au siège actuellement vacant par suite du décès de M. Edmond Perrier. Or depuis huit jours, quatre de ces cinq candidats ont retiré leur candidature. Au cours du comité secret d'hier exposant les titres du candidat restant en ligne et aussi ceux de Mme Curie qui, après cette lecture, est restée en première ligne.

Le Drame du Château de la Courangère

Le Châtelain meurtrier aux Assises d'Eure-et-Loir

Chartres, 1er février. — Jacques Bouquerot, le châtelain de la Courangère, qui tua par jalousie un de ses voisins, M. Paul Coulon, qu'il soupçonnait d'entretenir des relations avec sa femme, comparait aujourd'hui devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir, assisté du bâtonnier Henri-Robert.

Un mariage d'amour

Jacques Bouquerot était adjudant, lorsque le 7 janvier 1915, aux Eparges, il eut le cerveau ébranlé par l'éclatement d'un obus. Evacué sur un hôpital de Nice, il s'y éprit de l'infirmière qui le soignait, Mlle Boutellier, et l'épousa.

Un cerveau malade

Mais ce mariage d'amour fut loin d'être suivi de jours sans nuages. Le cerveau toujours malade, Bouquerot se revêtit d'un tel violent et querelleur, et prit la funeste habitude de s'adonner à la boisson.

Le consolateur

Comme il avait acheté le domaine de la Courangère, situé sur le territoire de la commune de Boissey-le-Sec (Eure-et-Loir), et qu'il y vivait avec les deux enfants nés de cette union et sa femme, l'existence pour cette dernière y aurait été bien triste si le fils d'un riche fermier du voisinage, M. Paul Coulon, âgé de 20 ans, n'avait pas tardé à devenir un assidu de la Courangère.

Une nuit, des baisers...

Un soir du mois de juin de l'année dernière, comme il avait dîné à la Courangère, un orage éclata. Et Mme Bouquerot en profita pour proposer au jeune homme de passer la nuit au château. Celui-ci accepta avec empressement, et la châtelaine, en sa compagnie, alla préparer sa chambre. Elle s'y attarda un peu trop, et quelque sommeillant à demi, sous l'empire des suites d'un repas copieux, Bouquerot entendit à travers la cloison des chuchotements et des baisers qui ne lui laissèrent aucun doute sur l'intimité qui régnait entre sa femme et le jeune fermier.

Cependant, il n'en laissa rien paraître, accessible du reste par une demi-ivresse, mais le lendemain, vers 2 heures, alors que Paul Coulon venait d'arriver, il se leva, sortit de la pièce, puis revint, son fusil à la main.

Fusillé !

Croyant à une plaisanterie ou présentant peut-être la vérité, Paul Coulon s'écria, sur un ton interrogatif : « Est-ce que vous voulez nous tuer ? » Tandis que Mme Bouquerot ajoutait : « Dans ce cas, commencez par moi », mais pour toute réponse, le châtelain abassa son fusil dans la direction du jeune homme, et s'écriant en justicier, pour venger son honneur outragé, fit feu...

Mortellement atteint, instinctivement, le jeune homme essaya de s'enfuir, mais ses forces le trahirent, et il s'écroura au pied d'un arbre du parc. Ce fut un cadavre qu'on le releva.

Ces faits de ce meurtre qu'aura à répondre devant le jury d'Eure-et-Loir le châtelain de la Courangère, tandis que M. Léouzon-Leduc représentera la famille de la victime qui s'est portée partie civile.

L'impôt sur les salaires

LE FISC AURA RECOURS A LA SAISIE-ARRÊT

Le fisc, après tergiversations, est résolu à assurer l'application intégrale de l'impôt sur les salaires. Des ordres ont été donnés à cet effet aux percepteurs pour qu'ils aient recours à la saisie-arrêt en vue d'assurer le recouvrement de l'impôt. Ce sont les employeurs qui devront faire, dans ces conditions, conformément à la loi, les retenues sur les salaires exigées pour les contributions. On a voulu ainsi empêcher les manifestations qui auraient entraîné les ventes publiques du mobilier des imposés réfractaires.

Pour la viande moins chère

VA-T-ON RÉGLEMENTER LE MARCHÉ DE LA VILLETTE ?

La sous-commission de l'alimentation, réunie à la Chambre, s'est occupée de la réglementation des cours de la viande.

Elle a entendu à ce sujet M. Périer de Férat, des services du ravitaillement, qui lui a exposé les divers essais de taxation officielle tentés par M. Paisant et qui a conclu à une réorganisation du marché de la Villette, régulatrice des cours pour les deux tiers de la France, par un règlementation des commissionnaires et par l'adoption d'un nouveau mode de rémunération des mandataires.

Imprudence tragique

UNE GRENADE EXPLOSA BLESSANT GRAVEMENT UN OUVRIER LILLOIS ET SA FEMME.

Un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences a été produit mardi soir vers 19 heures 20 à Pives-Lille.

M. Bouchery Henri, 38 ans, plâtrier, demeurant impasse Pierre-Légrand, 10, voulait faire servir de contre-poids à une pendule une grenade anglaise. L'engin n'étant pas assez lourd il conçut l'idée de couler du plomb à l'intérieur. A peine avait-il versé quelques gouttes de métal en fusion que l'engin fit explosion et des éclats blessèrent grièvement à l'œil droit M. Bouchery, sa femme qui se trouvait à proximité fut également atteinte au sein et au côté droit.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bruchet, à la pharmacie Fache, rue du Long-Pot, M. Bouchery a été transporté au volant d'ambulance à l'hôpital St-Sauveur. Son épouse a pu regagner son domicile.

Mœurs de "Sidis"

Une cérémonie funèbre au "Quartier Noir" de la commune internationalisée d'Ostricourt

Une bonne centaine de maisons, bâties en rangées symétriques à l'orec d'un bosquet aux arbres rabougris et dépourvus de feuillages, c'est la commune internationalisée d'Ostricourt, la "Tour de Babel" moderne, qui abrite en ses murs souillés de boue, des centaines d'étrangers de toutes races et de toutes nationalités.

L'année dernière, il était un peu plus de 900, tassés dans les 157 maisons qui composent la colonie. Leur nombre s'est doublé depuis lors et on compte maintenant 1.875 personnes, qui s'écrasent dans les logis infimes, puant la saleté et la vermine.

Aux Marocains, aux Algériens, aux Italiens et aux Polonais qui remplissent la vallée de leurs cris aux différentes sonorités, se sont joints des Espagnols, des Tchèques au teint basané, des Hongrois, des Monténégrins et tout récemment encore, des Finlandais, maigres et blancs, échappés de la steppe, prêts à bondir, tels des cerfs, dans les campagnes environnantes.

Tous sont occupés par la Compagnie minière d'Ostricourt. A leurs heures de loisirs, ils vivent pêle-mêle dans les logements mis à leur disposition. Femmes, enfants, hommes de tous les âges et de toutes les races, vivent côte à côte, dans un laisser-aller ébouriffant.

Tous les dialectes imaginables résonnent dans cette cité.

A parcourir les rues qui permettent d'accéder aux maisons, on se croirait dans les faubourgs légendaires misérables de Spitalfields, de Bethnal Green ou de White Chapel, à Londres, où se rencontrent les plus innombrables misères, toutes les douleurs et aussi tous les vices.

En venant résider sous le ciel de France, chacun de ces étrangers a apporté avec lui quelque chose de son pays.

Les mœurs changent de porte en porte, de maison en maison. Ici c'est le Polonais catholique, protestant ou juif. Plus loin, c'est le Mahométan; plus loin encore, c'est le Marocain, le Kabyle, le Maure, qui pratiquent chacun des religions différentes.

Dans un tel monde, de races, d'idées et de mœurs, il n'est pas rare d'assister à des scènes qui ne sont pas sans impressionner profondément notre population minière française.

La mort d'un Kabyle survenue ces jours derniers dans le "Quartier Noir", a été l'occasion, hier, d'une cérémonie funèbre en grande pompe, dont la population d'Ostricourt gardera longtemps le souvenir.

« Y en a un de crevé ! »

Il y a quelques jours, le secrétaire de mairie d'Ostricourt, M. Vallin, voyait entrer dans la petite salle de l'édifice communal l'interprète algérien de la colonie, flanqué de deux grands diables de « sidis », loqueteux et crasseux à l'envie.

L'un des hommes portait à la main un bâton noueux, long d'un mètre soixante-dix environ.

Après s'être profondément incliné, l'interprète, qui s'exprime assez couramment en mauvais français, prononça cette phrase lapidaire :

— Mousi, y en a un de crevé !
— Comment, un de crevé ? Un quoi ?
— Une camarade, mort, à la mine, écrasé.

— Et alors ?
— Alors nous voulons mettre lui dans la terre. Nous seuls, comprenez, pas vous avec camarades.

— Comment s'appelle-t-il ?
Et le Marocain d'épeler le doux nom de son ami défunt.

Le secrétaire enregistra : Boudjelloul, Ammar Benaiski, né à Dra et Miran, fils de Benaozeski et de Tasaditi, époux de Sdir Tasaditi, déclaration de Yagoubi Djelloul. C'était simple, n'est-il pas vrai ?

— Ça, c'est la mesure de camarade mort pour faire feu.

Le secrétaire comprit; il délégué la garde champêtre, qui se rendit au cimetière et indiqua aux Algériens la place réservée pour la fosse. Ne voulant pas laisser souiller la terre par des mains profanes, ceux-ci se mirent en devoir de la creuser eux-mêmes, sans retard.

La veillée du mort

Pendant ce temps, au "Quartier Noir" se déroulait une cérémonie touchante. Dans une salle ornée d'oripeaux tachés de graisse, comprenant pour tout mobilier quelques escabeaux boiteux lardés de coups de couteaux, le mort reposait sur un grabat, enseveli dans une bande d'étoffe de 15 mètres de longueur. Pas de cercueil, une mauvaise chandelle de suif jetait sa lueur vacillante sur la face glabre du cadavre.

Autour du mort, prosternés dans une attitude recueillie, les amis du défunt priaient. Ils étaient une quinzaine environ. Comme une plainte monotone leurs voix aux accents gutturaux coupaient le silence de la nuit.

— De temps en temps, un commandement retentissait, impératif. Puis, comme sortant d'une seule poitrine, une plainte interminable et lugubre montait, répercutée par les échos du bois voisin : « Camarade, arrouah Camarade, arrouah... »

Les lamentations terminées, les disciples d'Allah restaient figés dans une attitude recueillie.

En cet après-midi funèbre, tout le Quartier Noir, soit près de 300 hommes, femmes et enfants, défilèrent devant le grabat, renouvelant les mêmes sangrâtes et pleurant leur cher disparu.

Vers la dernière demeure ?

Hier, jour fixé pour l'enterrement, le maître avait jugé prudent d'envoyer le garde champêtre, M. Pappin, pour accompagner le cortège et intervenir en cas de désordre.

A 3 heures de l'après-midi, toute la colonie africaine est sur pied, rassemblée devant la maison mortuaire.

Le Crime du Bois de Marly-le-Roi

On croit qu'une femme y a été mêlée de près

Le colonel Malintzin et Mme Malintzin, beau-frère et sœur de lait de l'infortuné Bebros Michalichian, dont le cadavre, on s'en souvient, fut retrouvé dans les bois de Marly, près de la ferme des Deux-Portes, à la fin de décembre, ont été entendus, par M. Fouquier, juge d'instruction.

Le colonel, après avoir protesté contre les soupçons qui l'avaient effleuré, a renouvelé les déclarations qu'il avait déjà faites à M. Gabrielli, commissaire de la brigade mobile. Il a donné, en outre, de nouvelles précisions sur l'emploi de son temps, le 4 décembre, qu'on présume être le jour du crime.

Mme Malintzin, qui recherche activement la piste du meurtrier de son frère de lait, a indiqué à M. Fouquier les raisons pour lesquelles elle présumait que la victime avait une liaison féminine, avec laquelle il aurait été vu à diverses reprises, notamment à Saint-Germain-en-Laye.

L'hypothèse de la présence d'une femme dans ce drame semble d'ailleurs prendre corps, car, si le 4 décembre est le jour de la disparition de l'ex-officier arménien, il n'est pas forcément le jour du crime, ainsi que l'enquête médicale n'a pu le préciser.

Michaelian avait acheté des victuilles, des conserves alimentaires, une livre de thé, quantité relativement considérable, et un litre de cognac qui, seul, a été retrouvé presque complètement vide. Il est logique de supposer que le disparu devait avoir un rendez-vous avec quelqu'un ou chez quelqu'un où il pensait trouver l'eau chaude nécessaire à confectionner le thé et du pain pour manger ses conserves.

Il semble également probable que le cadavre a été transporté la nuit sur le lieu où il a été trouvé, à peine caché sous des ronces, car, autrement, le meurtrier n'aurait pas manqué de le dissimuler dans un de ces souterrains situés à proximité de cet endroit et qui sont bien connus du colonel et de Mme Malintzin.

Les recherches de la police vont s'orienter dans le sens de ces troublantes constatations.

La voyante avait bien vu

LE CORPS DU GARDE FLOTTAIT DANS L'EAU

Nancy, 1er février. — Nous avons rendu compte en détail de la mystérieuse disparition de M. Massonpierre, retraité forestier, 71 ans, garde particulier du marquis de Chastillon-Tonnart, à Nancy, qui le 20 décembre dernier, s'était rendu à Trousey pour toucher une somme de 150 francs et n'avait plus reparu depuis à son domicile.

Pour tout indice on n'avait retrouvé que la casquette de garde à Dommarin-la-Brûlée, mais toutes les recherches avaient été vaines pour retrouver le garde dans l'entourage de la famille, une voyante de Nancy avait été consultée et avait déclaré qu'elle voyait le disparu flotter dans l'eau.

Mais les dires de la somnambule ne s'étaient pas jusqu'ici vérifiés.

Or hier soir le cadavre de M. Massonpierre a été découvert dans le canal de la Marne au Rhin, près de Trousey. Les parquets de Saint-Mihiel et de Toul, ainsi que les inspecteurs de la 15e brigade mobile, se sont immédiatement portés sur les lieux.

Un premier examen sommaire révéla que le malheureux garde avait deux côtes brisées et une forte blessure à la tête. L'autopsie permettra de déterminer si l'on se trouve en présence d'un crime ou d'un accident.

LES HORREURS DE LA FAIM

L'ANTHROPOPHAGIE DEVIENT UN FAIT COURANT EN RUSSIE

Les cas où les affamés russes se nourrissent de chair humaine deviennent de plus en plus fréquents. Au village de Kamenska, gouvernement de Samara, on a arrêté deux femmes qui avaient tué deux enfants pour les manger.

Dans un autre village, les autorités soviétiques ont établi que dix familles se nourrissent de cadavres détachés au cimetière et bouillis. Au hameau de Slavniki, un paysan faisait manger à ses enfants le corps de sa petite fille de 13 ans, morte.

Dans la république Sochvine, après s'être nourri d'herbes, de feuilles, d'argile de fumier, les affamés ont également mangé la chair humaine.

Une grève d'électeurs

ILS SE SOLIDARISENT AVEC LEURS CONSEILLERS CONTRE L'ADMINISTRATION

A la suite des désaccords avec l'administration, douze conseillers municipaux de Bersac (Dordogne) ont donné leur démission. Les élections en vue de leur remplacement avaient lieu dimanche. Les électeurs, se solidarisant avec leurs conseillers, ne se sont pas présentés au scrutin.

De faux billets anglais nous viennent d'Allemagne

Paris, 1er février. — Dans la nuit d'hier, un individu se présentant aux guichets, un individu se présentant aux guichets plus grandes banques, sur les boulevards. Il présentait trois mille livres sterling en billets pour les échanger, contre de l'argent français. La banque s'aperçut que les billets étaient faussés et fit arrêter le personnage. Conduit au commissariat de police du quartier Gaillon, l'individu arrêté prétendit n'avoir agi que, moyennant rétribution, sur le mandat d'une tierce personne qu'il désigna. Arrêté à son tour, celle-ci protesta de sa bonne foi.

Ignorant, affirme-t-elle que ces billets de banque, qui n'ont été remis en paiement en Allemagne, fussent faux.

La police judiciaire a été saisie aussitôt de cette affaire, quelle va s'efforcer de la clarifier.

Le directeur des raffineries Say est inculpé de spéculation illicite

Paris, 1er février. — M. Franck, juge d'instruction, a inculpé hier après-midi, de spéculation illicite, M. Joanny Peytel, directeur des raffineries Say.

Comment on élit un Pape

Le Pape est élu au scrutin en conclave, au sein propre, les conclaves ne datent que du règlement fait par Grégoire X dans la cinquième session du deuxième concile de Latran, pour l'élection des papes (1274). A la mort de son prédécesseur, Clément IV, les cardinaux, réunis à Viterbe, avaient laissé le St-Siège vacant depuis le 22 novembre 1268 jusqu'au 1er septembre 1271. On sait que depuis le XIe siècle, l'élection du pape appartenait aux seuls cardinaux. Pour forcer ceux de Viterbe à s'entendre, Reymier Gallo, gouverneur de la ville sur les instances de Saint Bonaventura, les enferma dans un palais dont ils ne pouvaient plus sortir avant d'avoir terminé l'élection. Un greffier fit un lot de cette mesure accidentelle, dès que le dixième jour après la mort du pape, ou le lendemain de sa sépulture, les cardinaux se réunissaient dans la ville même où il aurait exécuté et restauraient eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils eussent élu son successeur. Le nom de conclave (du latin « cum clave » sous clef) fut donné, tant à la réunion des cardinaux qu'à l'édifice qui leur servait de conclave. Malgré la décision de Grégoire, l'usage a prévalu de tenir le conclave à Rome, sauf le cas de force majeure, même si le pape est mort ailleurs.

On fait construire en cloisons de sapin, dans une des galeries du Vatican, autant de cellules qu'il doit y avoir de cardinaux présents, sur les 70 dont se composent le Sacré-Collège quand il est complet. Ces cellules ont quatre mètres sur trois. On les numérote et elles sont tirées au sort.

Le premier jour, avant tout scrutin, les cardinaux peuvent recevoir dans leurs cellules la visite des prélats et des ambassadeurs. Mais, dès le soir même, le cardinal doyen fait sonner une cloche et à partir de ce moment, personne ne peut entrer au conclave et personne ne peut en sortir. Si un cardinal sortait, il ne serait plus admis à rentrer et ne participerait pas à l'élection.

Après chaque nuit, les portes des cellules sont murées, sauf dans chaque chambre, une petite ouverture nécessaire pour donner du jour. Les cellules n'ont qu'une sortie sur le corridor. Les entrées du palais sont hermétiquement closes, sous les ordres du maréchal du conclave. Les cardinaux ne reçoivent leurs aliments que par quatre tours semblables à ceux des monastères de solitaires et après que les gardiens se sont assurés qu'aucun écrit n'a été glissé dans les plats.

Après chaque nuit, les portes sont fermées et murées. D'après les anciens usages, on se présente à l'élection l'après-midi, le matin, les cardinaux devaient être réduits à un seul plat; après cinq jours, on ne devait plus leur servir que du pain, du vin et de l'eau. Outre les conclaves, qui sont ordinairement deux par cardinal, un seul cardinal a le vote, dans le conclave, à l'intérieur six maîtres de cérémonie, trois clercs sacristains, un confesseur, deux secrétaires, deux médecins, un pharmacien avec deux aides, un chirurgien, quatre barbiers, vingt-quatre valets, un menuisier, un serrurier et un maçon, avec un aide chacun, un vitrier, un plombier, plus des cuisiniers avec des garçons.

Les cardinaux disent la messe dans une des pièces de leur appartement, qui contient un autel et se réunissent deux fois par jour, le matin et le soir, dans la chapelle sextine, pour prier, au scrutin, après avoir juré chaque fois sur l'autel, qu'ils procéderont sans fraude ni vue humaine.

Pendant toute la durée du conclave, les affaires de l'Église les plus urgentes sont expédiées par le cardinal doyen, assisté de trois autres cardinaux, et le communisme avec les ambassadeurs des puissances catholiques à travers un guichet pratiqué à une petite fenêtre.

Depuis les constitutions de Grégoire XV, en 1621 et 1622, l'élection du pape doit avoir lieu par le scrutin complet quelquefois par le scrutin secret. Les cardinaux, après avoir voté, se retirent dans les cellules, où ils déposent dans un ballot un billet plusieurs fois replié sur lui-même et contenant dans un premier pli le nom de l'élu dans un deuxième pli celui de l'élection.

Les premiers plis sont déchirés d'abord; si aucun candidat n'a obtenu les deux tiers des voix, les billets sont aussitôt brûlés.

Si un cardinal a obtenu la majorité exigée, on déchante les seconds plis et après vérification des votes émis, le nouveau pape est proclamé. Quand l'élection traîne en longueur, on peut recourir à l'accouplement, c'est-à-dire que le scrutin n'ayant pas donné de résultat, chaque cardinal rédige un second billet, là où bien il déclare s'accoupler à personne (accoudo nemini) ou bien il se rallie à un candidat différent de celui pour qui il a voté d'abord et qui a obtenu au scrutin un certain nombre de suffrages. On additionne les voix recueillies de cette façon à celles que le scrutin a réunies et si un cardinal a eu les deux tiers, il est proclamé pape. Pie IX, dans la bulle « consistante » demeura secrète de son vivant, réclame pour la validité de l'élection, la présence au moins de la moitié, plus un, de tous les cardinaux vivants et les deux tiers des voix des votants.

La foule massée sur la place de Saint-Pierre recommence à se lever, à l'annonce que le pape est élu. Mais elle s'y trompe quelquefois et voici comment : dès que la révision du scrutin est terminée, tous les bulletins sont brûlés séance tenante dans un poêle placé dans l'embrasure d'une fenêtre ou dans quelque coin de la chapelle.

Si l'on n'a pas élection, cette combustion se fait avec quelques poignées de paille humide de façon à produire la fumée « sturina », que l'on exhale par le peuple. Si, au contraire, l'élection est consommée, les bulletins sont brûlés néanmoins, mais sans paille humide. C'est une rapide flamme qui ne donne qu'une fumée invisible ou douteuse sur laquelle la foule discute parfois jusqu'au moment de l'annonce définitive, cette annonce est faite à la foule du haut d'une galerie de Saint-Pierre, par le premier cardinal diacre. Celui-ci lance en outre dans l'espace des morceaux de papier portant le nom de l'élu.